Français > Travail et finances > Emploi > Retraite

Retraite

En Suisse, l'âge de la retraite pour les hommes et les femmes est de 65 ans.

Vous percevez une pension de vieillesse si :

- vous avez cotisé à AHV (② Cette assurance couvre la rente de vieillesse ainsi que les rentes de veuve, de veuf et d'orphelin) et à IV (② Cette assurance prend en charge les mesures d'intégration ou les prestations en espèces pour votre subsistance en cas d'invalidité) pendant au moins 12 mois
- vous avez vécu en Suisse et votre conjoint qui travaille a payé au moins le double de la cotisation minimale
- Vous pouvez obtenir des crédits d'études ou de soins pendant au moins un an.

Vous percevez la pension de vieillesse le 1er jour du mois au cours duquel vous atteignez l'âge de la retraite. Le droit à la pension de vieillesse expire à la fin du mois au cours duquel le bénéficiaire décède.

Enregistrement de la pension de vieillesse

Il est recommandé de s'inscrire 3 à 4 mois avant d'atteindre l'âge de la retraite. Cela s'applique également à un retrait anticipé.

Vous pouvez vous inscrire en ligne : Formulaire de demande de rente de vieillesse

Film explicatif dans d'autres langues

- Demande de pension de vieillesse ⊕ englisch
- ☐ Demande de rente de vieillesse ⊕ französisch

Calculer la rente de vieillesse

Le calcul de la pension de vieillesse ordinaire est basé sur :

- les années de cotisation
- vos revenus gagnés
- les crédits pour soins et éducation

Une période de cotisation ininterrompue permet d'obtenir une rente AVS complète. Cette rente complète correspond à un montant mensuel d'au moins CHF 1225 et au maximum de CHF 2450. Le montant dépend de votre revenu moyen.

La période de cotisation est considérée comme complète si les périodes de cotisation peuvent être créditées de manière continue à partir du 1er janvier suivant le 20e anniversaire jusqu'au moment où l'on a droit à la rente.

Quel sera le montant de votre rente AVS ?

Pour les assurés domiciliés en Suisse et à l'étranger

Estimation de la rente en ligne

Vidéo dans d'autres langues

- Calcul de la rente de vieillesse (2024) # französisch

Retrait flexible de la rente de vieillesse

Vous pouvez percevoir la rente de vieillesse de manière flexible, par exemple :

- Vous pouvez percevoir la pension de vieillesse 1 à 2 ans plus tôt. Vous recevrez alors une pension de vieillesse réduite pendant toute la durée de la pension.
- peut également différer la pension de vieillesse de 1 à 5 ans. Vous recevrez alors une rente de vieillesse majorée pendant toute la durée de la rente.

Vous trouverez de plus amples informations ici : Fiche d'information sur la perception flexible de la rente

Film explicatif dans d'autres langues

- Retraite flexible de la rente de vieillesse (2024) ## französisch
- Riscossione flessibile della rendità di vecchiaia (2024) 🔀 italienisch

Versement de la pension de vieillesse

Contrairement au paiement du salaire, la pension de vieillesse est toujours versée à l'avance.

SVA St. Gallen (② Institution d'assurance sociale du canton de Saint-Gall) verse toujours les prestations mensuelles le 4e jour ouvrable du mois. Le montant doit être crédité sur votre bureau de poste ou votre compte bancaire le lendemain.

Kinderrenten: Pension complémentaire pour retraités avec enfants

Si vous avez des enfants, vous recevrez des crédits parentaux. Si vous avez droit à une rente, vous avez droit à des rentes d'enfant pour vos fils et filles :

- jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 18 ans
- jusqu'à ce qu'ils aient terminé leur premier parcours éducatif
- mais au plus tard jusqu'à l'âge de 25 ans

Lors du retrait anticipé de la pension de vieillesse, il n'y a pas de droit aux pensions d'enfant.

Le droit à la rente d'enfant s'applique également aux enfants placés en famille d'accueil.

Vous ne recevrez pas de rente d'enfant pour les enfants accueillis que vous avez pris en charge après le départ à la retraite. Les enfants du conjoint sont une exception.

Informations et formulaires de la SVA Saint-Gall

Conseil et accompagnement des seniors

Pro Senectute

Pro Senectute conseille les personnes âgées et leurs aidants.

Les bureaux spécialisés de Pro Senectute fournissent des conseils sur des sujets tels que les finances, la prévoyance, la santé, le mode de vie, le logement et les soins. Les séances de conseil sont gratuites et confidentielles.

Préparer sa retraite

Conseil financier

Calculateur de testament

Conseil pour la vie à la retraite

Conseil en droit de la sécurité sociale, droit des successions, droit de la protection des adultes

Conseils sur la situation du logement

Conseil en matière de santé

Guide de santé « Vieillir en Suisse »

Ce guide de santé s'adresse aux migrants âgés et à leurs proches. Ils y trouveront de l'information sur la façon de se préparer à la retraite et pour la période qui suivra.

Të jesh i moshuar në Zvicër (albanisch) # SQ_AL PDF, 1984 kB

Ostariti u Švicarskoj (bosnisch kroatisch serbisch) # HR_HR 190 FDF, 1990 KB

Älter werden in der Schweiz (deutsch) # DE PDF, 1947 kB

Vieillir en Suisse (französisch) # FR PDF, 1966 kB

Invecchiare in Svizzera (italienisch) # IT PDF, 2205 kB

A Terceira Idade na Suíça (portugiesisch) # PT PDF, 2000 kB

Envejecer en Suiza (spanisch) # ES PDF, 1965 kB

İsviçre'de yaşlanmak (türkisch) ⊕ TR_TR ☐ PDF, 1979 kB

Formulaires de la SVA Saint-Gall

Calculer les prestations complémentaires - SVA Saint-Gall

Points de contact

Trouvez le bon point de contact, le bon conseil ou la bonne autorité dans votre région: Points de contact

 $\hbox{@ 2025 Informations platt form für Zugewanderte im Kanton St. Gallen}$